

Ambresin, le 14 décembre 2021

Objet : Sentier des Fosses Colette

Rendez-nous notre sentier!

Était le slogan du lancement de la pétition le 25 juin 2018
par Monsieur Marcel Lamalle qui nous a depuis
malheureusement quitté et à qui je rends hommage.



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous informe que le 15 novembre 2021, le juge de paix a rendu son jugement dans l'affaire du sentier des Fosses Colette.

Il a ordonné la remise dans son pristin état de la voirie par les propriétaires.

Cette victoire judiciaire nous vous la devons à toutes et tous, vous qui vous êtes « responsabilisés » en signant la pétition, en remettant votre déclaration sur l'honneur ou qui avez fourni toutes documentations et informations importantes à éclairer la justice pour un juste verdict.

Pour l'avenir, je ne peux que me réjouir de vous croiser un jour sur ce sentier ancestral qui restera un itinéraire important dans la vie quotidienne des riverains ainsi qu'un chemin de promenade trop peu nombreux dans notre commune.

Très cordialement

Marc Pirard

Conseiller communal Alliance